

ÉGALITÉ POUR TOUTES LES
FEMMES : DES INÉGALITÉS
PERSISTANTES - UNE ACTION
GOUVERNEMENTALE DISCUTABLE

Tome 2

*Mémoire présenté dans le cadre de la
consultation publique Ensemble pour l'égalité
entre les femmes et les hommes*



Réseau des Tables régionales
de groupes de femmes du Québec

651, rue Bastien, St-Jérôme J7Y 2X7

450-438-5821

info@reseautablesfemmes.qc.ca

Saint-Jérôme
29 JANVIER 2016

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	p.2
LES PRINCIPAUX CONSTATS	
La discrimination systémique, un problème toujours présent	p.3
La symétrisation, un penchant alarmant	p.4
L'analyse différenciée selon les sexes, un concept de plus en plus absent	p.5
L'égalité pour toutes les femmes en région, un démantèlement sans précédent	p.8
Les instruments de la gouvernance, des outils décroissants	p.10
La reconnaissance et le financement des groupes de femmes, le chaînon manquant	p.11
LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE	
Orientation 1 Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires	p.12
Orientation 2 Vers l'autonomie économique des femmes	p.13
Orientation 3 Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires	p.15
Orientation 4 Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes	p.17
Orientation 5 Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie	p.19
Orientation 6 Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles	p.21
Orientation 7 Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités	p.23
Orientation 8 Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec	p.26
CONCLUSION	p.27
Annexe 1 Sommaire des perspectives	p.28
Annexe 1 Nos principales réalisations	p.33
Annexe 2 Liste des membres	p.35

PRÉSENTATION

Dûment constitué depuis 2001, le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec est un regroupement féministe de défense collective des droits qui travaille sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes. Son rôle en est un de liaison et de concertation entre les Tables de concertation du mouvement des femmes de chaque région du Québec. Le Réseau des Tables représente, auprès des instances nationales, les réalités régionales et il porte des positions politiques définies par ses membres.

Ses membres sont constitués des dix-sept Tables régionales de concertation du mouvement des femmes du Québec. Les Tables régionales rassemblent 405 groupes membres et 161 membres individuelles.

Le Réseau des Tables agit dans diverses sphères susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes notamment les discriminations systémiques envers les femmes et les mécanismes de reproduction de l'oppression dont la violence, l'accès des femmes au pouvoir, l'autonomie économique des femmes, la santé des femmes, la marchandisation des services publics et des ressources. Il intervient dans une perspective d'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes de même qu'entre les femmes elles-mêmes et de plus grande justice sociale.

De plus, le Réseau des Tables travaille en complémentarité et en collaboration avec l'ensemble des groupes et regroupements nationaux du mouvement des femmes et d'autres groupes partageant les mêmes valeurs. Il est membre de la Fédération des femmes du Québec et de Relais-Femmes et participe activement aux travaux du Groupe des Treize. Le Réseau des Tables est membre du Regroupement des organismes en défense collective des droits et du Réseau québécois de l'action communautaire autonome. Il maintient des liens avec le Conseil du statut de la femme et participe aux travaux de la Table des partenaires Femme et politique municipale.

Notre organisme a pris connaissance du Cahier de consultation *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes* déposé par le Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la consultation publique visant la mise à jour de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et à l'élaboration d'un futur plan d'action gouvernemental. Dans les pages qui suivent, le Réseau des Tables exposera son analyse et ses recommandations en ce qui a trait aux principales orientations de la politique. Il se positionnera également sur les divers instruments de la gouvernance inclus dans la politique et présentera son point de vue sur la régionalisation de l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes.

Les principaux constats

La discrimination systémique

Un problème toujours présent

Le Réseau des Tables constate que les femmes au Québec font toujours face à une discrimination systémique et qu'il demeure des inégalités persistantes à leur égard. Ces inégalités sont particulièrement criantes en ce qui a trait à la pauvreté des femmes, à leur sous-représentation dans les lieux de pouvoir, dans les stéréotypes sexuels liés aux rôles sociaux de sexe et dans la violence qui s'exerce envers les femmes. De plus, la santé et l'éducation apparaissent comme des préoccupations transversales pour l'ensemble de ces inégalités. Le Réseau considère que la marchandisation des services publics et des ressources naturelles accentuent ces inégalités, particulièrement pour les femmes.

Il existe encore aujourd'hui des écarts importants entre le revenu des femmes et celui des hommes.

Les gains des femmes et ceux des hommes sont encore loin de la parité. En 2011, le revenu d'emploi des femmes travaillant à temps plein toute l'année correspond à 75,3% de celui des hommes, ce qui représente une baisse par rapport au taux de 76,2% en 2007.¹ En 2013, 60,9 % des travailleurs rémunérés au salaire minimum sont des femmes, une hausse par rapport aux 57,4 % de 2012.²

La violence s'exerce majoritaire contre les femmes. Au Québec, en 2013, 100 % des victimes d'homicides conjugaux et 83% des victimes d'agression sexuelle sont des femmes.³ Cette violence se manifeste également dans la marchandisation du corps des femmes, dans l'hypersexualisation de l'espace public et médiatique et dans une recrudescence de la publicité sexiste.

La sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir est encore criante et a même augmenté dans certaines instances. En mars 2015, les femmes représentent 27% des députées de l'Assemblée nationale, un recul par rapport à 2012 où elles étaient 33%. Dans le monde municipal, les femmes représentent 32% des conseillers municipaux et 17% des maires. Les seules instances électives où elles

¹ Dans *Portrait des Québécoises en 8 temps, Édition 2015*, Conseil du statut de la femme STATISTIQUE CANADA. Tableau CANSIM 202-0102 Gains moyens des femmes et des hommes, et ratio des gains des femmes par rapport à ceux des hommes, selon le régime du travail, dollars constants de 2011.
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?lang=fra&id=2020102&pattern=2020102&searchTypeByValue=1&p2=35>.

² Dans *Portrait des Québécoises en 8 temps, Édition 2015*, Conseil du statut de la femme INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Employés rémunérés au taux du salaire minimum, résultats selon diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, Québec, Ontario et Canada.
www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-horaire-hebdomadaire/employe_remunere.html.

³ Dans *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes* Cahier de consultation, Secrétariat à la condition féminine, Décembre 2015 (Source : Ministère de la sécurité publique (2015), *Compilation spéciale et Infractions sexuelles au Québec; faits saillants* 2013), page 13

ont obtenu la parité sont les conseils des commissions scolaires dont le gouvernement s'apprête à éliminer le mode électoral.⁴

L'égalité, un chemin plus ardu pour certaines femmes Alors que beaucoup de femmes arrivent à divers moments de leur vie à « toucher » à l'égalité, plusieurs autres peinent à y avoir accès. L'accès à l'égalité est conditionné par un ensemble de formes d'oppression comme le racisme, la lesbophobie, le capacitisme et l'âgisme par exemple. Pour arriver à enrayer les inégalités vécues par toutes les femmes, l'interaction des divers systèmes d'oppression dans la vie des femmes devrait être prise en compte.

- La prochaine politique et son plan d'action doivent faire de la discrimination systémique qui s'exerce envers les femmes la pierre d'assise de toute intervention.

La symétrisation

Un penchant alarmant

La tendance à nier la discrimination systémique envers les femmes et à symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes, ce qui nous apparaissait comme un biais inquiétant en 2011, nous semble aujourd'hui un penchant alarmant.

La politique gouvernementale est basée sur le concept d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce concept, mal compris et appliqué, peut être utilisé pour symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes et par le fait même pour nier la discrimination systémique envers les femmes.

Nous avons pu observer cette dérive dans l'application de l'analyse différenciée selon les sexes où l'on comparait les taux de suicide des hommes et des femmes ou les taux de décrochage scolaire chez les garçons et les filles et ce, sans analyse des raisons et des conséquences pour l'un et l'autre sexe. On justifiait ainsi la nécessité d'intervenir auprès des hommes et des garçons sans prendre en compte que ces deux phénomènes touchent tout autant les femmes mais de façon différente.

Nous l'avons aussi observée dans l'application erronée selon nous de l'approche sociétale. On a pu observer le financement de projets pour permettre l'embauche d'hommes dans des métiers traditionnellement féminins dont les professions d'infirmière et d'éducatrice en garderie. De telles interventions laissent entendre qu'il faut corriger des situations d'inégalités liées à une discrimination systémique envers les hommes dans ces professions au même titre que celle qui s'exerce effectivement envers les femmes dans les métiers traditionnellement masculins. Les hommes ne

⁴ Dans *Portrait des Québécoises en 8 temps, Édition 2015*, Conseil du statut de la femme MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. *Femmes et élections municipales 2013 : portrait statistique*. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/elections/Stat_2013_femmes.pdf.

rencontrent pas d'obstacles lorsqu'ils veulent enseigner au primaire ou au secondaire ou lorsqu'ils veulent exercer la profession d'infirmière. Au contraire, ils sont accueillis à bras ouverts dans ces milieux où l'on déplore le manque de personnel masculin. C'est une toute autre dynamique et les obstacles sont nombreux quand une femme veut exercer un métier de la construction, devenir pompière ou policière, ingénieure, informaticienne ou politicienne. En fait, ce type d'analyse tronquée ne tient souvent compte que des données statistiques brutes et tend à mettre en opposition les droits des femmes et des hommes. Il est même parfois utilisé pour réclamer que l'on coupe les vivres aux groupes de femmes pour s'occuper enfin des problèmes des hommes. C'est pourquoi nous croyons que la politique gouvernementale doit clairement affirmer qu'elle œuvre en fonction de l'égalité pour les femmes.

Ainsi, le cahier de consultation pose comme enjeu la « capacité à agir sur les problématiques existantes chez les femmes et les hommes mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe » car on constate que « les femmes et les hommes affrontent certaines problématiques comme le décrochage scolaire, le suicide, l'itinérance, l'intimidation... ». Est-ce que l'on doit comprendre ici que la politique veut agir sur le décrochage scolaire et le suicide des garçons, l'itinérance et l'intimidation envers les hommes. Si oui, ce serait selon nous détourner les objectifs de la politique gouvernementale qui vise à corriger les injustices qui s'exercent envers les femmes et à combattre la discrimination systémique qu'elles vivent.

- La prochaine politique et son plan d'action doivent clairement établir qu'ils visent l'égalité pour les femmes en évitant d'assimiler les difficultés vécues par les hommes à de la discrimination systémique.

L'analyse différenciée selon les sexes

Un concept de plus en plus absent

Les politiques gouvernementales ne sont pas neutres. Elles affectent les femmes et les hommes de façon différenciée. C'est pourquoi, la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* reconnaît la nécessité d'appliquer une analyse différenciée selon le sexe afin d'identifier les effets négatifs que pourraient avoir ces politiques sur les femmes et de les corriger à la source.

La diminution et le sous-financement des services publics actuellement en cours ont déjà et auront de nombreux impacts négatifs sur la situation des femmes et impliquent une nette régression sur les avancées des trente dernières années. De fait, les programmes sociaux et les services publics compensent pour l'inégalité des charges sociales supportées par les femmes pour le bien-être de la famille et des communautés et réduisent les discriminations qu'elles subissent. Quand le gouvernement augmente le tarif pour les services de garde, réduit le programme d'aide sociale, d'aide à domicile ou le soutien aux parents, il affecte la capacité des femmes à concilier travail, famille et

études. Il pénalise au plan financier les femmes qui assument un rôle d'éducatrice ou de soignante. En procédant à ces coupures et révisions, le gouvernement ne respecte plus ses obligations envers le droit des femmes à l'égalité et à la justice sociale.

Aux motifs de procéder à l'assainissement des finances publiques et de faire la lutte au déficit, l'État québécois a déjà effectué des coupes budgétaires en éducation qui se reflètent notamment dans les coûts effarants des frais que doivent déboursier les familles en début d'année pour du matériel scolaire sans parler des effets sur les services directs aux élèves. De plus, ces coupes ont eu comme conséquence directe la disparition des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation. Ces directions régionales étaient responsables du Concours Chapeau les filles, des projets novateurs et du suivi en orientation scolaire permettant de diversifier les choix de carrière des filles et favoriser l'insertion des filles et des femmes dans les métiers traditionnellement masculins. Tous ces effets se font sentir avant même d'autres restrictions budgétaires qui atteignent inévitablement les personnes les moins bien nanties dont les femmes.

En santé, le gouvernement applique aussi d'énormes compressions. Les femmes sont les principales utilisatrices des services de santé car elles vivent plus longtemps et sont souvent responsables des soins aux enfants. Elles absorbent donc la plus grande part des hausses de tarification des services qu'elles doivent déboursier comme utilisatrices. Les femmes constituent majoritairement ce que l'on appelle « les proches aidantes ». Elles compensent pour le manque de services à domicile, ce qui les oblige parfois même à quitter leur emploi ou à travailler à temps partiel. Les femmes représentent 80% de la main-d'œuvre en santé. Ce sont elles qui majoritairement font face à des conditions de travail exténuantes ayant des impacts sur leur santé quand ce n'est pas sur leur revenu de travail. Il est clair que toute restriction budgétaire en santé atteint directement les femmes et constitue un poids économique et social qu'elles doivent porter en toute injustice et iniquité.

De plus, les coupes dans les programmes sociaux entraînent des pertes d'emplois qui affectent principalement les femmes. Qui travaille comme éducatrice spécialisée dans les écoles? En maintien à domicile? En protection de la jeunesse? En santé mentale? Comme infirmière? Il s'agit d'emplois occupés en grande majorité par des femmes qui jouent un rôle essentiel pour la dignité, la santé et le bien-être de la population. En coupant tous azimuts dans ces domaines, le gouvernement fragilise l'accès des femmes à l'emploi tout comme leur autonomie et sécurité économiques.

Dans les régions et plus spécifiquement celles dites régions ressources, la ségrégation professionnelle des emplois fait que les emplois des femmes sont concentrés dans les services publics, parapublics et gouvernementaux. Ce sont justement ces emplois qui sont disparus en région, ceux que les femmes occupaient dans les centres locaux de développement, les conférences régionales des élus, les directions régionales des ministères, les agences de santé et les commissions scolaires.

Ajoutons que les conséquences de l'austérité se feront sentir davantage pour les femmes que pour les hommes puisqu'elles sont déjà plus pauvres que ces derniers. Les femmes œuvrent majoritairement dans les secteurs de services et seront donc gravement affectées par les coupures en santé, en services sociaux et en éducation. Elles occupent 70% des emplois à temps partiel et plus de 61% des emplois au salaire minimum. Elles vivent plus longtemps que les hommes et elles se retrouvent sans sécurité financière à la retraite puisqu'elles ont occupé des emplois moins bien payés et souvent sans avantages sociaux. La diminution du soutien de l'État dans les soins de santé et les services sociaux se traduira par une augmentation du travail invisible des femmes.

Les politiques d'austérité renvoient aussi les femmes à des rôles féminins traditionnels ce qui accroît les inégalités entre les femmes et les hommes. Ce n'est pas parce que l'État se désengage des soins, des services sociaux et de l'éducation, que la population en a moins besoin. Les coupes dans les services publics augmentent la charge sur les épaules des femmes. L'histoire a démontré que pour combler ce vide, les familles aisées auront recours à des services rendus par des travailleuses très mal payées et sans véritables protections sociales. Tandis que les familles à faible revenu tenteront tant bien que mal de combler les besoins en ayant recours au travail gratuit des femmes de leur entourage, malgré les conséquences sur leur santé et leur situation financière.

Nous constatons, qu'à ce jour, le gouvernement québécois ne tient nullement compte de l'impact sur toutes les femmes des décisions budgétaires qu'il a prises ou s'apprête à prendre. Ces décisions portent atteinte à l'avancement concret de l'égalité et ajoutent des obstacles supplémentaires pour les femmes qui font face à des discriminations en raison de leur handicap, leur origine ou la couleur de leur peau. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est douloureusement absente des choix mis de l'avant par les instances gouvernementales, occasionnant de graves reculs en terme d'égalité pour les femmes.

Nous avons également constaté que les ressources du Secrétariat à la condition féminine dévolues à appuyer les ministères dans l'application de l'analyse différenciée selon les sexes sont de moins en moins disponibles. Alors que le SCF offrait des sessions de sensibilisation et formation à cet effet, il ne reste plus maintenant que des outils en ligne sur son site WEB.

- La prochaine politique et son plan d'action doivent inclure des mécanismes qui obligent l'État québécois à procéder à une analyse différenciée selon les sexes des lois et réformes qu'il entreprend afin que ces dernières n'ajoutent pas d'obstacles supplémentaires à l'atteinte de l'égalité pour les femmes mais qu'au contraire, elles y contribuent. Cette analyse doit tenir compte de l'intersection des oppressions, les femmes n'étant pas toutes égales entre elles.
- Que le Secrétariat à la condition féminine dispose des ressources nécessaires pour appuyer l'ensemble des ministères et de l'appareil d'état dans l'application de l'analyse différenciée selon les sexes.

- La prochaine politique et son plan d'action doivent poursuivre et intensifier leurs actions selon l'approche spécifique afin d'améliorer les conditions de vie des femmes et contrer la discrimination qui s'exercent envers elles.

L'égalité pour toutes les femmes en région

Un démantèlement sans précédent

Les modifications que le projet de Loi 28 apporte à la gouvernance municipale en matière de développement local et régional sont incompatibles avec l'atteinte de l'égalité pour les femmes et ne tiennent pas compte de la prospérité pour les régions.

Au cours de la dernière année, nous avons appris ou vécu la disparition des directions régionales du Ministère de l'Éducation, la disparition souhaitée des élections scolaires et la fusion de plusieurs commissions scolaires, la dissolution des agences régionales de santé et services sociaux et des conférences régionales des élues et la disparition de plusieurs centres locaux de développement.

Une telle déconstruction du tissu organisationnel régional est très inquiétante. Nous comprenons mieux maintenant la nouvelle appellation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire dont on a complètement retiré la dimension régionale. Nous constatons que d'importantes instances auxquelles nous nous adressions régulièrement pour travailler en partenariat en matière d'égalité pour toutes les femmes n'existent tout simplement plus. Bien qu'éminemment perfectibles et pas toujours efficaces, ces mêmes instances assuraient la présence d'interlocuteurs de proximité ayant une compréhension de la réalité régionale et capables d'intervenir en concertation avec le milieu pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Nous sommes d'autant plus inquiètes que les règles de la nouvelle gouvernance régionale remettent les rênes du développement territorial entre les mains des Municipalités régionales de comté, ce qui équivaut, encore une fois, à écarter les femmes des décisions les concernant. Il faut rappeler que les conseils de MRC sont composés exclusivement de maires et de mairesses, que la proportion de mairesses au Québec est de 17.3% et que sur 104 préfets de MRC au Québec seulement 20 sont des femmes. Mais il n'y a pas que cette sous-représentation aberrante des femmes qui pose problème. Les MRC n'ont ni les compétences, ni l'expertise nécessaire ni le mandat pour travailler à l'avancement de l'égalité pour les femmes sur leur territoire respectif. Nous devons constater que les seuls organismes régionaux dont la mission est de travailler à l'égalité pour toutes les femmes en région, qui œuvrent depuis plus de 30 ans dans ce domaine et qui possèdent l'expertise nécessaire sont les Tables régionales de groupes de femmes soutenues par les quelques 400 groupes de femmes qu'elles représentent et le Réseau qui les concertent. Et que cette expertise est malheureusement peu ou pas reconnue.

Avec cette nouvelle gouvernance territoriale, ce sont également les 19 ententes régionales en matière d'égalité pour les femmes qui sont reléguées au néant; ce sont des projets qui visent à l'autonomie économique des femmes ou à leur représentation dans les lieux de pouvoir qui sont annulés ; ce sont des groupes de femmes en région qui voient leur maigre financement diminué ; ce sont des dizaines de travailleuses qui ont perdu ou perdront leur emploi.

Refus de la proposition développée par les tables régionales de groupes de femmes. Afin de limiter les impacts de cette déstructuration sur l'égalité pour les femmes en région, les tables régionales de groupes de femmes ont proposé à la ministre d'utiliser le *Programme de soutien aux initiatives de partenariat* pour diriger les sommes consacrées aux ententes en matière d'égalité vers les Tables régionales de groupes de femmes leur apportant ainsi un soutien financier dont elles ont grandement besoin et reconnaissant par le fait même leur expertise en matière d'égalité pour les femmes. La ministre a répondu par la négative à cette demande mais a effectivement lancé un appel de projet pour ce programme.

Modification du Programme de soutien aux initiatives de partenariat Le SCF a lancé récemment un appel de projet à partir de ce programme modifié pour donner la priorité aux projets en provenance des MRC tout en élargissant l'accès au programme. Ainsi, on ouvre la possibilité aux MRC, aux chambres de commerce, à tous les groupes communautaires, soit à plus de 6 000 organismes, la possibilité de déposer des projets alors qu'ils ne disposent pour la plupart d'entre eux d'aucune expertise en matière d'égalité pour les femmes. Le tout pour un budget d'environ un million de dollars. Il s'agit selon nous d'un exemple navrant de saupoudrage et de gaspillage de fonds publics. Au lieu de consolider les efforts des groupes comme les Tables régionales de groupes de femmes déjà investis depuis maintenant trente ans pour favoriser l'égalité des femmes en région, la ministre disperse le peu de fonds dont elle dispose en matière d'égalité pour les femmes.

Accord de collaboration avec les tables régionales Cet accord en vigueur depuis 2008 accorde à chaque table régionale et au Réseau une somme de 20 000\$ annuellement pour le développement de partenariat en région en matière d'égalité pour les femmes. Cet accord prend fin en mars 2016 et aucun signal en provenance de la ministre et du SCF ne nous permet de croire qu'il sera reconduit.

- La nouvelle politique doit contenir une septième orientation (à l'instar du Plan d'action 2011-2015) *Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités.*
- La nouvelle politique et son plan d'action doivent reconnaître le rôle essentiel des Tables régionales de concertation de groupes de femmes, préserver l'accord de collaboration qui existe actuellement entre le SCF d'une part et les tables régionales et leur Réseau d'autre part ainsi que bonifier largement les sommes d'argent octroyées à cet accord.

- La nouvelle politique et son plan d'action doivent revoir le cadre normatif du Programme de soutien aux initiatives de partenariat pour en faire un réel *Programme de soutien aux initiatives de partenariat en matière d'égalité pour les femmes*. Celui-ci doit donner une place prépondérante aux groupes de femmes rassemblés dans les Tables régionales de groupes de femmes et leur permettre d'avoir accès à des fonds pour mettre de l'avant des mesures structurantes élaborées en concertation et en partenariat pour améliorer les conditions de vie des femmes des régions et faire avancer l'égalité pour toutes les femmes.

Les instruments de la gouvernance

Des outils décroissants

Le Secrétariat à la condition féminine

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, en plus de conseiller la Ministre, il assure notamment la mise en œuvre du plan d'action de la politique gouvernementale et il entretient des liens avec les groupes de femmes et les milieux universitaires. Il n'existe pas de ministère de la Condition féminine et l'action du Secrétariat à la condition féminine est dépendante de sa structure d'accueil qui change continuellement au gré des remaniements. Le Secrétariat à la condition féminine demeure une sous-structure dont la responsable ne peut s'adresser directement aux sous-ministres en titre dans différents ministères.

Nous avons pu observer au cours des dernières années un recul par rapport à la collaboration avec les groupes de femmes souvent critiques de l'action gouvernementale, pour porter davantage attention aux préoccupations de groupes ou de personnes plus en accord avec les visées gouvernementales. Nous avons également noté une tendance à défendre la mise en œuvre des politiques gouvernementales même si celles-ci nuisent au droit à l'égalité pour les femmes.

Nous notons également que plusieurs des personnes qui ont contribué à l'élaboration de la politique gouvernementale et de ses deux premiers plans d'action ont quitté le SCF. Elles ont été remplacées par des personnes pour certaines moins bien formées aux enjeux en matière d'égalité pour les femmes. **Enfin**, depuis 2011, les budgets disponibles au SCF ont été régulièrement réduits.

Le Réseau des responsables

Le Secrétariat à la condition féminine est assisté dans le développement des actions gouvernementales par le réseau des responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes où siègent les représentantes et représentants de plus de 30 ministères et organismes. Ce Réseau a déjà été actif. Les directions régionales de plusieurs ministères étant disparues, les responsables de l'égalité en région ont également disparu. Au cours de la dernière année, nous avons pu constater que ce Réseau existe

Égalité pour toutes les femmes : des inégalités persistantes, une action gouvernementale discutable

Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, janvier 2016

Page 10

toujours mais que les responsables ont peu de marge de manœuvre, ne peuvent se déplacer pour des réunions et sont avisés occasionnellement des orientations et des décisions prises par les instances politiques en ce qui a trait à leur dossier.

Le Conseil du statut de la femme

En 2007, toutes les régions du Québec pouvaient avoir recours à une ressource du CSF qui lui était attitrée. Cette ressource bien au fait de la réalité et des besoins des femmes du territoire régional qu'elle couvrait, documentait les conditions de vie des femmes de la région et collaborait avec les groupes de femmes à des analyses féministes et à des actions et projets en matière d'égalité pour les femmes. En 2015, après avoir subi des coupures constantes du budget qui lui est alloué, plus aucune ressource n'est attitrée aux régions et le CSF n'a plus les moyens de produire les portraits régionaux qui documentaient les conditions de vie des femmes des 17 régions du Québec. De plus, le CSF n'a plus les ressources nécessaires pour alimenter le SCF et l'État québécois en matière de données ventilées selon les sexes lesquelles constituent une base essentielle pour toute analyse différenciée selon les sexes.

- La prochaine politique et son plan d'action doivent préserver et consolider les institutions gouvernementales dédiées à la condition féminine, le CSF et le SCF qui devraient se recentrer sur leur mandat. Nous demandons notamment que :
 - Un ministère du Droit des Femmes à l'Égalité, ministère qui disposerait de son propre budget, soit créé.
 - Le Secrétariat à la condition féminine demeure en place et possède les moyens financiers et les outils nécessaires pour jouer le rôle qui lui est dévolu soit soutenir l'État québécois dans ses efforts visant l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes.
 - Que le Conseil du statut de la femme reste également en place avec ses mandats de veiller à la promotion et à la défense du statut des droits des femmes du Québec de même que d'informer la population en général et qu'il dispose de toute l'autonomie nécessaire pour le faire.
 - Que le financement accordé au Conseil du statut de la femme lui permette de documenter les conditions de vie des femmes notamment par la production de données statistiques ventilées selon les sexes.
 - Que le Réseau des répondantes soit maintenu et redynamisé.

La reconnaissance et le financement des groupes de femmes Le chaînon manquant

La politique gouvernementale et son plan d'action 2011-2015 identifient à un certain nombre de reprises les groupes de femmes comme partenaires en matière d'égalité pour les femmes. Cependant, on ne retrouve nulle part dans la politique une reconnaissance formelle de la contribution des groupes organisés de femmes à l'égalité pour les femmes au Québec. Faut-il préciser que ces groupes ont bâti

un mouvement québécois des femmes qui fût à l'origine de la Marche mondiale des femmes et qui est reconnu comme un modèle à travers le monde. De même, on ne reconnaît nulle part dans la politique que ces groupes doivent être soutenus financièrement de façon adéquate.

Ainsi, il est arrivé à plusieurs reprises que les groupes de femmes soient interpellés pour contribuer au plan d'action de la politique sans que l'on s'assure qu'ils aient les ressources humaines et financières nécessaires pour le faire. Ainsi, les tables régionales de groupes de femmes, interpellées par le passé pour faire la promotion et contribuer à la mise en place mesures d'analyse différenciées selon les sexes dans leur région respectives, ont dû refuser par manque de moyens financiers pour remplir ce mandat. Il s'agit là d'une lacune importante qui doit être corrigée dans la prochaine version de la politique et dans le prochain plan d'action qui l'accompagnera.

- La prochaine politique et son plan d'action doivent contenir une huitième orientation *Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec*. Une telle orientation permettrait de reconnaître explicitement la contribution passée et future du mouvement des femmes dans l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes au Québec.
- Le plan d'action doit s'assurer que des programmes sont mis en place pour que les groupes de femmes notamment ceux en défense collective des droits, possèdent les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de leur mission et ce, tout en respectant leur autonomie d'action.

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE

Orientation 1 ***Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires***

Quelques éléments de bilan

Le plan d'action prévoyait la diffusion d'une campagne de promotion des rapports égalitaires destinée au grand public, laquelle était prévue pour 2014-2015. À notre connaissance cette campagne n'a pas eu lieu.

Le plan d'action prévoyait de mettre en place chaque année, pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, des apprentissages en éducation à la sexualité de façon obligatoire. Il s'agissait d'une des mesures jugées prioritaires par les groupes de femmes. À preuve, depuis #AgressionsNonDénoncées, on a beaucoup entendu la nécessité d'offrir ces cours, de renseigner adéquatement les jeunes sur la notion de consentement. Des demandes en ce sens ont été reprises par la majorité des interlocuteurs lors des consultations sur le plan d'action en matière d'agressions sexuelles. D'abord prévus pour septembre 2012, ces cours font actuellement l'objet d'un projet-pilote. Le contenu a été préparé sans que des groupes comme la Fédération du Québec pour le planning des naissances ou le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les

agressions à caractère sexuel n’y soient associés. Pourtant ces groupes ont développé une expertise indéniable en cette matière. On prévoit également que ce cours sera donné par des professeurs qui ne sont pas spécialisés en la matière et pas nécessairement à l’aise avec ces contenus. Cela fait partie des raisons pour lesquels ils ont été décriés par les syndicats d’enseignants. De plus, c’est un ajout à la tâche au moment où des coupes budgétaires sont imposées aux établissements d’enseignement.

Perspectives

- Faire appel de façon systématique à l’expertise des groupes organisés de femmes qui ont développé une expertise en matière de promotion de modèles et de comportement égalitaires.
- Mettre en place un comité interministériel élargi auquel ces groupes pourraient participer et contribuer.
- Réintégrer les cours d’éducation sexuelle dans les écoles et que ceux-ci soient dispensés par des ressources spécialisées.
- En vue d’assainir l’espace public des images sexistes et hypersexualisées qui y abondent, appliquer les recommandations du Conseil du statut de la femme « Le sexe dans les médias ». <https://www.csf.gouv.qc.ca/leconseil/publications/?recherche=Le%20sexe%20dans%20les%20m%C3%A9dias&cat=2>

Orientation 2 Vers l’autonomie économique des femmes

Quelques éléments de bilan

Fragilisation du réseau des organismes et des services d’emplois dédiés au développement de la main-d’œuvre féminine On a assisté en 2015-16 à une coupure de 60% de l’enveloppe de soutien aux activités des 16 groupes Femmes en lien avec l’approche spécifique et systémique auprès des femmes en parcours d’employabilité, et ce après huit années de financement à hauteur de 1,2M\$ par année du Secrétariat à la condition féminine et d’Emploi-Québec et après une évaluation positive du MESS sur les résultats de cette approche déposée en 2014. On a également assisté à la disparition des services d’emploi spécialisés en emploi dédiés aux femmes en Estrie chez l’organisme CIME (Centre d’intégration au marché de l’emploi).

Perte de la prise en compte de l’emploi des femmes au plan régional, particulièrement dans le dossier de la diversification professionnelle et des métiers non traditionnels L’abolition des structures de concertation régionale a entraîné la fin des ententes spécifiques en condition féminine dans les 17 régions. Ces ententes étaient assorties de fonds régionaux qui soutenaient entre autres des projets de diversification professionnelle et d’intégration et de maintien des femmes dans les métiers majoritairement masculins via des ententes de collaboration avec Emploi-Québec ainsi que des projets novateurs en lien avec les commissions scolaires et des cégeps. Sur ce dossier, nous avons également constaté la « suspension » en 2014-15 du volet régional du concours *Chapeau, les filles!*, ainsi que les

activités s’y rapportant (promotion, diffusion, sensibilisation, sessions de formation et autres). Il devient ainsi plus difficile aux filles et femmes des régions de participer à ce concours.

Un projet de loi inquiétant Notons également que le Projet de loi 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l’emploi ainsi qu’à favoriser l’intégration en emploi*, qui vient d’être déposé par le Ministre Hamad, est fort inquiétant pour plusieurs de ses éléments. En plus de laisser croire que les personnes assistées sociale ne veulent pas travailler, il veut obliger ces dernières à participer à des mesures d’employabilité sous peine de voir réduites leurs maigres prestations. Du même souffle, le gouvernement coupe des programmes d’accès à l’emploi et ferme des centres locaux d’emploi. Les femmes assistées sociales ont besoin de soutien, pas de préjugés et de nouvelles coupures.

Un bon coup : le lancement du Programme d’accès à l’égalité pour les femmes dans l’industrie de la construction (PAÉF) La Commission de la construction du Québec (CCQ) a procédé au lancement de son PAÉF en 2015 après une large consultation d’un ensemble de partenaires, dont la Coalition québécoise pour les femmes dans l’industrie de la construction mise sur pied par le CIAFT et regroupant des organismes dédiés à la main-d’œuvre féminine ainsi que les principaux syndicats présents dans l’industrie. Le Programme, mis en place pour 10 ans, propose entre autres une série d’actions concrètes pour atteindre l’objectif de 3% de femmes sur les chantiers dans trois ans ainsi qu’un programme de soutien à des initiatives provenant du milieu.

Perspectives

- Procéder au renouvellement de la *Stratégie d’intervention à l’égard de la main-d’œuvre féminine* d’Emploi-Québec et doter sa mise en œuvre d’un plan d’action avec des d’objectifs mesurables et d’une prise en compte dans les plans d’action régionaux dont sont redevables les directions régionales d’Emploi-Québec.
- Assurer le maintien de la mission des seize organismes spécialisés en développement de la main-d’œuvre féminine présents dans onze régions du Québec en les soutenant de façon pérenne à hauteur de 1,2 M\$ par année, sur la base de la recommandation du SACAIS et de l’évaluation du MESS.
- Retirer le projet de loi 70 et annuler les récentes baisses intervenues à l’aide sociale.
- Instaurer le revenu social garanti universel afin d’assurer à toutes et à tous un revenu permettant de répondre adéquatement à ses besoins de base.
- Améliorer de façon continue l’accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

Orientation 3 Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires

Quelques éléments de bilan

Un des premiers constats en lien avec cet objectif c'est que, jusqu'à présent, ce sont des mesures structurantes non incluses dans le plan d'action de la politique qui ont permis une amélioration des conditions de vie des familles et permis une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires.

Au cours des dernières décennies, la société québécoise, à l'instar des autres sociétés industrialisées, a connu de profonds bouleversements, tant au plan économique que social. Ces changements ont généré l'émergence de nouvelles configurations familiales, parmi lesquelles figurent les familles monoparentales et les familles recomposées. Lors du recensement de 2011, il y avait 1 273 240 familles avec enfants au Québec et 365 515 (28,7 %) d'entre elles étaient des familles monoparentales. De plus, même si on observe une augmentation du nombre de pères québécois à la tête de ce type de familles (de 77 940 en 2006 à 87 580 en 2011), la très grande majorité des familles monoparentales québécoises (277 930, soit 76 %) ont encore une femme à leur tête. Du côté des familles recomposées, elles étaient au nombre de 132 555 (dont 79 375 simples et 53 180 complexes), représentant 16,1 % des couples avec enfants et 10,4 % de l'ensemble des familles avec enfants.

Toujours en 2011, selon l'Institut de la statistique du Québec, il y avait 438 844 enfants de moins de 5 ans vivant dans 340 850 familles au Québec. Parmi ces dernières, 294 655 étaient des familles biparentales et 46 195 étaient des familles monoparentales, dont 39 220 étaient dirigées par une femme. C'est donc dire qu'il y avait environ 333 875 mères qui avaient des enfants de moins de 5 ans.

Si la situation des familles notamment celles des familles monoparentales s'est améliorée de façon significative au cours des dernières décennies, c'est en bonne partie grâce à la mise en place de diverses mesures de soutien aux familles, qui font d'ailleurs l'envie des autres provinces canadiennes. Bien sûr, la mise en place, en 1997, d'un réseau public de services de garde à contribution réduite a eu des impacts importants sur le taux d'activité des mères ayant de jeunes enfants. Il est passé de 63,1 % en 1996 à 80,2 % aujourd'hui pour les mères avec conjoint et ayant des enfants de moins de 6 ans. Pour les mères monoparentales ayant de jeunes enfants, le taux d'activité est passé de 46,3 % à 69,2 % au cours de la même période. De plus, comme le fait remarquer le Conseil du statut de la femme dans un Avis publié en novembre 2014, les mères monoparentales ayant des enfants de moins de 6 ans ont connu la plus forte hausse d'activité parmi l'ensemble des mères québécoises entre 1996 et 2008 : « Simultanément, le nombre de familles monoparentales recevant des prestations d'aide sociale – en grande majorité dirigées par des femmes – est passé de 99 000 à 45 000. Le taux de pauvreté relative des familles monoparentales avec une femme à leur tête est par ailleurs passé de 36 % à 22 % et leur

revenu réel médian après impôts a grimpé de 81 %. »⁵

Le financement des haltes garderies communautaires, une mesure temporaire au départ, a été rendu permanent lors du budget de 2007 et indexé progressivement pour atteindre aujourd'hui 3 850 000 \$ permettant ainsi d'offrir un soutien financier à 253 organismes offrant un service de halte-garderie.

Les mesures du plan d'action

En ce qui a trait aux mesures du plan d'action en lien avec la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, on peut faire les observations suivantes. Le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a mis en œuvre des mesures visant particulièrement les milieux de travail et les milieux de vie : prix reconnaissance Famille, programme de soutien financier aux milieux de travail, normes de conciliation travail famille et programme de soutien à des projets de garde estivales et des grands congés scolaires. Ces mesures ont été abolies dans le budget de 2015 en plus de celles sur le programme pour les pères de 500,000\$. Pour être plus efficaces, ces mesures devraient être incluses dans une stratégie d'intervention concertées assorties de réels moyens financiers pour la mettre en œuvre.

Bien que l'on constate une évolution importante des rôles parentaux et des structures familiales au Québec, malgré d'importants gains, des inégalités persistent dans le partage des responsabilités familiales au sein de couples. À ce chapitre on constate toujours que les stéréotypes liés au genre sont encore bien présents aujourd'hui tant dans les milieux de travail qu'au sein des familles.

Présentement, l'aide financière accordée dans le cadre du programme de prêts et bourses ne suffit pas à couvrir les frais de subsistance. En plus des frais reliés à la garde d'enfant, les étudiant(e)s responsables de famille monoparentale vivent des situations particulières en regard d'autres postes de dépenses. Au chapitre du logement, par exemple, les montants que doivent déboursier ces étudiant(e)s sont nettement supérieurs à ceux qui n'ont pas d'enfants à charge. Contrairement à un étudiant sans enfant, celui qui a des responsabilités familiales peut difficilement choisir de partager un logement avec d'autres personnes (et encore moins demeurer sur un campus étudiant), ce qui augmente nécessairement ses dépenses en terme de loyer, de téléphone, de chauffage, d'électricité entre autres.

Perspectives

- Mettre en œuvre les propositions de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études et plus précisément :
 - La révision de la Loi sur les normes du travail pour répondre plus adéquatement aux besoins des bas salariés en matière de conciliation travail-famille-études ;

⁵ Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail. *Avis du Conseil du statut de la femme*, 24 novembre 2014, p. 21.

- L'adoption d'une loi-cadre en matière de conciliation famille-travail-études.
- Préserver les acquis structurants de la politique familiale :
 - Un réseau des services de garde éducatifs public de qualité ;
 - La bonification du Régime québécois d'assurance parentale ;
 - Le soutien aux enfants par la distribution des allocations familiales.
- Exempter du calcul des prêts et bourses les pensions alimentaires pour enfants, une majorité des personnes touchées étant des mères étudiantes.

Orientation 4 Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes

Quelques éléments de bilan

Un bilan de la première Stratégie d'action en santé et bien-être des femmes a été produit et diffusé en 2008. Des consultations ont eu lieu en vue d'une deuxième stratégie et un *Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2010-2013* été déposé in extremis le 21 décembre 2010. Le document présentait de grandes lacunes, notamment :

- Pas d'approche globale et de véritable stratégie transversale mais plutôt un inventaire des actions en lien avec la santé des femmes en cours dans divers secteurs du MSSS
- Aucune référence à l'accessibilité, à l'universalité et à la gratuité protégées par la Loi canadienne sur la santé
- Aucune reconnaissance de la discrimination systémique envers les femmes
- Une analyse différenciée selon les sexes assez timide
- Certaines mesures très pointues et spécifiques pour les femmes issues de l'immigration et des communautés culturelles, les femmes autochtones, les femmes vivant avec des limitations fonctionnelles, les femmes lesbiennes, les femmes en situation de pauvreté mais pas de vision globale et encore moins d'analyse intersectionnelle de ces réalités.
- Peu d'éléments favorisant la participation des femmes à la planification et aux décisions collectives de santé les concernant.
- Peu ou pas de reconnaissance de la contribution et du caractère autonome des groupes de femmes œuvrant en santé.

Nous considérons que le MSSS est loin d'avoir atteint ses objectifs et qu'il existe actuellement un vide au plan d'une vision globale de la santé des femmes. Cette vision doit tenir compte des facteurs sociaux et politiques qui influencent la santé, ce qu'on appelle les déterminants de la santé.

Nous sommes très inquiètes de ce que nous percevons actuellement comme un dérapage vers la privatisation des soins de santé. Nous pensons que **si historiquement les femmes ont été les grandes gagnantes de la construction du réseau public de santé, elles seront les grandes perdantes de sa déconstruction**. Les tentatives actuelles de privatisation entraînent une détérioration des conditions salariales et de travail du personnel de la santé et des services sociaux et constituent d'office une

atteinte aux conditions de travail des femmes qui représentent 80% de la main-d'œuvre de ce système. Les difficultés d'accès aux services et à un médecin de famille atteignent principalement les femmes car celles-ci sont les principales utilisatrices du système en plus d'être souvent celles qui font le lien entre leur famille et les services sociaux et de santé. Finalement, le manque de services de soins à domicile de même que le recours de plus en plus fréquent aux soins à domicile par une proche aidante frappent principalement les femmes qui sont très majoritairement responsables des soins donnés à la maison aux proches malades ou en perte d'autonomie.

La privatisation et la tarification grandissantes menacent l'accessibilité et la gratuité du système de services sociaux et de santé. Il est reconnu par l'OMS que le manque d'accès aux soins de santé est un des facteurs de la détérioration de l'état de santé des populations, en particulier pour les femmes. En allant de l'avant avec la privatisation et la tarification le gouvernement va à l'encontre de la politique gouvernementale et nuit à l'égalité pour les femmes.

La participation des communautés à la planification et aux décisions collectives de services sociaux et de santé est un facteur qui améliore leur santé. Il est donc nécessaire que les femmes puissent participer à la planification et aux décisions collectives de santé les concernant.

De plus, nous avons noté dans l'intervention gouvernementale peu d'actions particulières pour tenir compte de la réalité des régions, la tendance étant plutôt d'imposer des solutions mur à mur. Il est aussi essentiel que ces approches soient adaptées à la réalité des différentes régions du Québec et que là aussi les femmes puissent participer à la planification et aux décisions collectives de santé les concernant.

Perspectives

- Assurer pour toutes les citoyennes et tous les citoyens l'accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité
- Faire les représentations nécessaires auprès du MSSS pour démontrer comment la privatisation accrue et la tarification des services sociaux et de santé sont une attaque au droit à l'égalité pour les femmes
- Initier un comité de travail interministériel et intersectoriel sur l'accessibilité, l'universalité, la gratuité et la qualité des services de première ligne en santé des femmes. Ce comité de travail réunirait minimalement des représentant-e-s des groupes de femmes, des groupes en santé des femmes, du MSSS, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), du Ministère de l'éducation, de Loisirs et du Sport (MELS) et de la Direction de la santé publique (DSP).
- Élaborer et mettre en œuvre une politique gouvernementale en matière de santé des femmes avec des orientations claires qui intègrent une approche globale de la santé, une analyse différenciée selon les sexes (ADS) et un renforcement des espaces de participation citoyenne. Cette politique se concrétisera dans un plan d'action national et des plans d'action régionaux.

- Adapter les différents programmes et mesures à la réalité des diverses régions du Québec en tenant compte notamment des dimensions rurales et urbaines.
- Développer et mettre en œuvre un accord de collaboration entre le MSSS et les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau en vue de la prise en compte de la réalité et des besoins des femmes en santé et bien-être des femmes dans chaque région du Québec

Orientation 5 Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie

Quelques éléments de bilan

En ce qui a trait au bilan de cette orientation, nous laisserons les groupes ayant développé une expertise en ce domaine la tâche de présenter un bilan plus exhaustif de cette orientation. Cependant, nous pouvons globalement constater que :

Au plan des agressions à caractère sexuel et de l'exploitation sexuelle Nous sommes toujours en attente d'un troisième Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle et que le bilan du Plan d'action 2008-2013 n'est toujours pas déposé. La principale critique que l'on peut adresser à ce plan, c'est qu'il offre une réponse surtout judiciaire aux victimes d'agressions sexuelles et les dirige vers les CAVACS, en laissant pour compte le réseau des CALACS. Rappelons que ce réseau existe depuis 35 ans, qu'il a été mis sur pied par et pour les femmes victimes d'agressions sexuelles et qu'il a développé une expertise unique en ce domaine.

Les conséquences d'un vécu d'exploitation sexuelle sont très semblables à celles d'un vécu d'agression sexuelle car il s'agit là de deux formes très similaires de violence. Les conséquences de l'exploitation sexuelle créent des besoins immenses chez les femmes alors que peu de ressources spécifiques existent pour elles. Il est donc important de développer ces ressources. Il nous apparaît également important de se doter d'une définition commune de l'exploitation sexuelle et de se doter d'orientations et de mesures claires pour y mettre un terme.

Au plan de la violence conjugale Le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale a été déposé. On constate dans son actuelle mise en œuvre un certain manque de coordination entre les divers intervenants gouvernementaux ainsi qu'une difficulté à vérifier la réalisation des engagements pris par les différents ministères.

On note une tendance grandissante et inquiétante à assimiler les violences qui s'exercent envers les femmes à des situations de violences vécues par les hommes. Il s'agit ici d'une négation de la discrimination systémique vécue par les femmes, d'un refus de reconnaître que la violence conjugale vise très majoritairement les femmes et d'une banalisation de la violence faite aux femmes. Il doit être

clairement établi que l'action gouvernementale vise à contrer la violence qui s'exerce envers les femmes et qu'elle ne favorise pas une telle symétrisation.

Perspectives

- Réaliser une vaste campagne de sensibilisation pour dénoncer toutes les formes de violence faites aux femmes afin d'agir de façon préventive sur l'ensemble de la population.
- S'assurer du financement adéquat des politiques actuelles et à venir en matière de violence conjugale, d'agressions sexuelles et d'exploitation sexuelle.
- Réactiver le travail interministériel et du comité consultatif qui en découle puisqu'il semble actuellement inactif.

Orientation 6 Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles

Éléments de bilan

La démocratie représentative Les femmes du Québec ont vécu, au cours des dernières années, une érosion de leur représentation et de leur pouvoir aux différentes instances. Leur parole est peu entendue par les pouvoirs en place et leurs revendications frappent souvent un mur : le mur de l'égalité présumée atteinte, de la négation de la discrimination systémique et de l'austérité. Leur représentation à l'Assemblée nationale est en baisse, Lors des dernières élections provinciales de 2014, aucun des partis n'a atteint la parité de candidatures *entre les femmes et les hommes* à l'exception de Québec solidaire. Les femmes ne sont que 34 à l'Assemblée nationale ce qui constitue à peine 27% de l'ensemble des élus, un recul de 5% par rapport aux dernières élections.

Le nombre d'élues municipales augmente au compte-gouttes. Les conseils de MRC sont composés exclusivement de maires et de mairesses et la proportion de mairesses au Québec est de 17.3%; celle de conseillères est de 32%. Sur 87 préfets de MRC au Québec seulement 13 sont des femmes et, sur les 14 villes et agglomérations ayant des compétences de MRC, une seule est dirigée par une femme.

Les conseils des commissions scolaires, où l'on trouve environ 50% d'élues, sont régulièrement menacés de fusion sinon de disparition. Le projet de loi n°86 *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires* déposé en décembre 2015 vise d'ailleurs à abolir les élections scolaires

La démocratie représentative est en crise. Depuis quelques années déjà, la population vit une crise de confiance envers la démocratie représentative. Le taux de participation aux élections municipales, provinciales et fédérales ne cesse de diminuer. La représentativité et la légitimité des personnes élues sont de plus en plus contestées. C'est particulièrement vrai dans le monde municipal où 60% des élus le sont par acclamation. On leur reproche souvent de délaissier les intérêts de l'électorat pour défendre

ceux d'une élite économique. De plus, leur crédibilité de même que leur honnêteté sont régulièrement mises en doute à la suite de scandales et d'allégations de corruption.

La démocratie participative Au Québec, il existe peu ou pas de mécanismes de participation citoyenne donnant un réel pouvoir. Les changements dans la gouvernance régionale, notamment l'abolition des conférences régionales des élus et des agences et établissements de santé et services sociaux, ont eu pour effet de réduire encore plus l'influence des femmes sur les décisions qui les concernent.

Les femmes sont appelées à participer à des processus de consultation, souvent illusoire. Ces processus permettent souvent au gouvernement de consulter qui il veut pour entendre ce qu'il veut, d'exclure des processus les personnes ayant peu de poids économique et politique, de biaiser les résultats en faveur d'orientations préétablies, de dépenser des sommes importantes et de tableter les rapports issus de ces consultations, si cela lui convient.

Nous sommes d'avis que des réformes importantes s'imposent afin d'accroître la participation des femmes à la vie démocratique et que cette participation, en apportant du sang neuf donnerait une nouvelle vigueur, dont elle a bien besoin, à la démocratie représentative.

Le système électoral actuel ne répond pas aux attentes démocratiques de la société québécoise. Il est urgent de le changer. Nous ne pouvons plus accepter des gouvernements élus sans majorité, peu représentatifs de la société dont ils sont issus et non respectueux des programmes sur lesquels ils se sont fait élire. La sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir est injuste et prive le Québec de forces vives créatrices et compétentes. Il est impératif d'atteindre la parité de représentation pour les femmes.

Les structures de représentation et les mécanismes d'élection à l'échelle municipale, locale ou régionale ne favorisent pas une juste représentation. Il est essentiel d'assurer une représentation de la diversité de la population (âge, origine, orientation sexuelle, capacité, revenu ou autre source de marginalisation) dans les différentes instances et lors de la réalisation de projets la concernant.

La démocratie doit aussi être participative. Le principe de démocratie passe par la participation citoyenne. Une démocratie participative doit accroître l'engagement et la participation des citoyennes et citoyens dans les débats publics et la prise de décisions politiques qui s'ensuit. Elle exige la mise sur pied de mécanismes favorisant la consultation, l'écoute, l'éducation populaire et la mobilisation autour de projets porteurs, qu'ils soient de nature économique, sociale ou écologique. La participation citoyenne suppose de repenser la relation entre l'État et la société civile sur une base plus collaborative, où le bien commun s'élabore dans un processus de co-construction.

La démocratie exige de faire confiance à la personne humaine et à sa capacité de faire des choix éclairés. Elle favorise l'éducation populaire et la création d'espaces de délibération, comme moyens privilégiés de mobilisation face à la complexité de certains dossiers. Beaucoup de groupes de femmes et d'organismes communautaires ont expérimenté de nouvelles façons de faire pour mettre davantage à contribution, dans leurs organisations, les personnes directement touchées. Il serait fort intéressant de s'inspirer de leurs pratiques.

Perspectives

Renouveler la démocratie représentative québécoise en mettant en place les mécanismes suivants :

- Un mode de scrutin proportionnel mixte qui favorisera l'émergence d'un pluralisme politique et l'équité de représentation pour les femmes. La Réforme de la Loi électorale, qui sera adoptée devra inclure un ensemble de mesures incitatives favorisant l'accès égalitaire des femmes au pouvoir politique de même qu'instaurer des mesures coercitives obligeant notamment les partis politiques à atteindre la parité entre les femmes et les hommes au plan des candidatures et à se doter d'une liste nationale comportant un nombre égal de femmes et d'hommes inscrits en alternance en commençant par une femme
- Une réforme du mode de scrutin municipal et une stratégie afin d'atteindre la parité dans les conseils municipaux d'ici 10 ans.
- La représentation paritaire au sein des conseils d'administration des sociétés d'État et des diverses instances de développement local et régional.
- L'élaboration, le maintien et le financement récurrent de programmes en appui aux femmes qui veulent se porter candidates et aux femmes élues notamment le programme *À égalité pour décider* et ce, dans toutes les régions du Québec.
- Le maintien de la de la Table des partenaires Femme et politique municipale
- L'obligation de mener une analyse différenciée selon les sexes avant l'adoption de toute loi, de toute politique ou de tout programme, tant pour l'Assemblée nationale que pour les instances de développement local et régional et les conseils municipaux.

Instaurer une réelle démocratie participative en mettant en place les mécanismes suivants :

- La valorisation et un financement adéquat des groupes de femmes, des groupes de défense collective des droits et des organismes communautaires autonomes qui favorisent la participation citoyenne par l'information, l'éducation populaire, la consultation, la concertation et la mobilisation.
- La mise en place de mécanismes de concertation et de consultation permettant aux personnes élues de travailler en étroite collaboration avec la population comme les comités Femmes et ville, les conseils de quartier, les commissions populaires, les forums ouverts et les référendums.

- L'instauration de processus de budget participatif à l'échelle municipale, régionale ou nationale tenant compte des répercussions sur les femmes afin d'en éviter les retombées négatives.
- Le maintien de l'objectif de parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État et la création de mécanismes formels de représentation paritaire des femmes et des différents groupes sociaux au sein des instances locales et régionales afin que toutes et tous soient partie prenante des décisions qui les concernent.
- La création de mécanismes de reddition de comptes permettant à la population de suivre l'évolution des dossiers et de réorienter les décisions au besoin.

Orientation 7 Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités.

Nous avons déjà abordé cette question aux pages 8,9 et 10 du présent mémoire. Nous insistons à nouveau pour recommander que :

- La nouvelle politique inclue une septième orientation (à l'instar du Plan d'action 2011-2015) *Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités.*
- Que cette orientation s'inspire largement de la vision féministe du développement des régions développée par les Tables régionales et leur Réseau.

On aura compris que cette section intéresse particulièrement les Tables régionales et leur Réseau. Nous apportons ici notre contribution en vous indiquant quels sont, selon nous, les principes qui devraient guider l'action gouvernementale en matière de régionalisation de son action. De plus, nous vous proposons une vision féministe du développement des régions.

Les principes pouvant guider l'action gouvernementale dans la régionalisation de la politique

Être à l'écoute des régions Pour que l'action gouvernementale soit pertinente, il est essentiel qu'elle soit basée sur une connaissance fine des régions. Cette connaissance, ce sont les femmes et les hommes qui vivent dans la région qui la possède. Il est donc nécessaire d'être à l'écoute de ces personnes. Suite à nos demandes, le Secrétariat à la condition féminine a accepté d'entendre les femmes des régions. Nous croyons qu'il de donne ainsi à une richesse de connaissances et d'analyses qui lui permettront de raffiner son action en ce qui a trait à la régionalisation de l'action gouvernementale. Un regroupement comme le nôtre vous transmettra les points de vue communs développés par l'ensemble des régions mais ne pourra pas intervenir de façon aussi pertinente que les porte-parole d'une région donnée. Ce sont les régions qui peuvent et qui doivent parler pour elles-mêmes.

Des balises nationales claires mais souples Depuis les premiers efforts de concertation des Tables régionales de groupes de femmes au tournant des années 2000, jusqu'à aujourd'hui, notre regroupement a toujours travaillé dans cet esprit. Nous savons que pour régionaliser une action, une pratique, une mesure, un programme, il faut une directive claire en provenance d'une direction nationale. C'est ce que nous appelons une balise nationale claire. En même temps, il est nécessaire que cette directive puisse être adaptée à la réalité et aux besoins spécifiques de chacune des régions. C'est ce que nous appelons des balises souples. Notons que, plus les balises nationales seront issues de réelles consultations avec les régions, mieux elles seront reçues. À titre d'illustration, une de nos recommandations propose une politique gouvernementale en santé des femmes (une balise nationale claire) accompagnée d'un plan d'action national (une autre balise nationale claire) et de plans d'actions régionaux (où pourrait se vivre la souplesse dont nous parlions plus haut).

Des mécanismes pour assurer l'équité interrégionale L'action gouvernementale doit permettre à chaque région de développer son plein potentiel et doit s'assurer que chaque région ait accès aux ressources nécessaires pour le faire. Ainsi, le fait qu'un certain nombre de régions n'aient pas reçu de financement dans le cadre du programme À égalité pour décider contrevient à ce principe

La consolidation des structures et organismes œuvrant pour l'égalité en région Les Tables régionales et leur Réseau ont très mal réagi à la restructuration du Conseil du statut de la femme qui, à toute fin pratique, n'interviendra plus en région. Le Réseau des Tables s'interroge également sur la disparition de ce qu'il était convenu d'appeler les unités régionales du Secrétariat à la condition féminine. Elles ont également très mal reçu les modifications apportées au Programme de soutien aux initiatives de partenariat car ces dernières ne reconnaissent la pertinence de financer les organismes qui ont développé une expertise en matière d'égalité pour les femmes dans les régions. Ces choix vont à l'encontre de l'objectif de régionaliser l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes, lequel objectif ne peut être atteint sans consolider les organismes qui peuvent la soutenir régionalement. Ces organismes actuellement sont, au plan gouvernemental, le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine tous les deux maintenant amputés de leurs antennes régionales. Au plan des groupes autonomes de femmes, les Tables régionales de groupes de femmes et leurs membres demeurent les seuls organismes en région détenant l'expertise nécessaire pour soutenir, avec l'aide de leurs nombreux partenaires, cette régionalisation de la politique.

Des actions concertées, des effets combinés Le dernier plan d'action a permis de développer en région une synergie en lien avec l'égalité pour les femmes. Ainsi, **l'effet combiné du développement de partenariat en région** par les tables régionales et de l'action du SCF afin **d'inciter** les instances régionales et plus spécifiquement les CRÉ à s'impliquer dans des **ententes spécifiques** en égalité **soutenues financièrement**, a contribué à accroître la responsabilité des partenaires locaux et

régionaux en matière d'égalité. Cette action concertée a eu comme effet combiné la signature de 21 ententes en matière d'égalité alors qu'il n'y en avait que deux en vigueur avant la mise en place de toutes ces mesures. Aujourd'hui, ces mécanismes et les avancées qu'ils ont permis sont disparus. Il reste cependant que, pour faire avancer l'égalité pour toutes les femmes dans toutes les régions, la nécessité d'actions concertées. Les propositions déposées récemment à la Ministre de la Condition féminine et au Secrétariat à la condition féminine par les Tables régionales et leur Réseau répondent à ce principe. Nous sommes toujours en attente d'une réponse démontrant l'intérêt de la Ministre et du SCF à travailler en concertation avec le mouvement organisé des femmes des régions.

Une vision féministe du développement des régions

Les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau ont développé cinq principes qui constituent leur vision féministe du développement des régions. Il nous fait plaisir de les partager avec vous, en souhaitant que des éléments de cette vision soient repris dans l'actualisation de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et dans son prochain plan d'action.

Le développement doit être **égalitaire** donc doit assurer un accès égal pour les femmes et pour les hommes aux services, aux ressources et aux sphères de décision. Ceci implique l'adoption de politiques d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les mécanismes afférents dans les diverses instances de développement territorial et l'inclusion dans les plans d'action de ces instances d'objectifs précis visant l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Le développement doit être **équitable** donc inclure les gens qui vivent des difficultés d'intégration sociale basées sur leur sexe, leur origine ethnique, leur milieu social, leur âge, leur statut familial, leur orientation sexuelle ou leurs limitations fonctionnelles. Ceci implique l'inclusion dans les plans d'action des diverses instances territoriales d'objectifs liés à l'équité pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion et des mesures facilitant l'accès à la formation qualifiante, au transport collectif, à des services de garde et à du logement abordable

Le développement doit être **solidaire** donc laisser place, en plus de l'économie privée et publique, à d'autres formes d'économies : sociale, coopérative et domestique. Ceci implique la reconnaissance et le financement des entreprises d'économie sociale et des coopératives de même qu'un appui financier aux personnes qui apportent un soutien à leur famille.

Le développement doit être **démocratique** donc reposer autant sur la démocratie représentative que sur la démocratie participative. Ainsi, des personnes élues au suffrage universel seront à l'écoute des citoyennes et citoyens grâce à des mécanismes de concertation et de consultation où peuvent

s'exprimer toutes les catégories de personnes composant la collectivité. Ceci implique de favoriser l'élection d'un plus grand nombre de femmes et de personnes en provenance de divers secteurs de la société et de mettre en place des mécanismes de concertation et de consultation permettant aux personnes élues de travailler en étroite collaboration avec les citoyennes et les citoyens.

Le développement doit être **éthique** donc faire preuve de transparence dans la gestion, de respect des règles de bonne gouvernance et du concept de développement durable. Ceci implique l'adoption et l'application de règles d'éthique et de saine gestion tenant compte de l'intérêt de la communauté, du respect des personnes habitant le territoire et d'un souci de préserver l'environnement.

Orientation 8 Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec

Nous avons déjà abordé cette question aux pages 11 et 12 du présent mémoire. Nous vous présentons ici quelques compléments d'information. Il existe 27 groupes de défense collective des droits des femmes au Québec financés par le Programme de promotion des droits du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. En moyenne, le financement à la mission de ces groupes est de 55 768 \$ par année. Pour ce qui est des Tables régionales et leur Réseau, il est de 57 855\$. Ces groupes travaillent à promouvoir et défendre les intérêts et les droits des femmes au Québec. Ils luttent contre la pauvreté des femmes et contre toutes formes de discrimination, de violence, d'exclusion et de marginalisation de celles-ci dans la société. L'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes tant au plan économique et social que politique et juridique demeure leur enjeu principal.

Les organismes de défense collective des droits sont parmi les groupes communautaires les moins bien financés. Ce sous-financement nuit à leurs actions à un moment où les écarts se creusent entre les riches et les pauvres et où les gouvernements coupent dans les programmes qui visent justement à redistribuer la richesse. Afin de réaliser pleinement leur mission, les organismes de défense collective des droits demandent au gouvernement du Québec de rehausser leur financement de 40M\$. Cette augmentation représente un financement annuel de 117 858 \$ pour les organismes locaux, 159 108 \$ pour les organismes régionaux et 279 912 \$ pour les organismes nationaux. Elle inclut également le financement d'une trentaine de groupes en attente de financement. Ces organismes réclament également l'indexation annuelle des subventions selon le coût de la vie ainsi que des sommes supplémentaires pour permettre aux organismes de couvrir les frais reliés à la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Nous croyons qu'il est du devoir de la Ministre responsable de la condition féminine et du Secrétariat à la condition féminine de reconnaître formellement l'apport de ces groupes à l'atteinte de l'égalité pour

les femmes au Québec notamment en les associant d'emblée à l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes. Il nous semble également du devoir de la ministre d'interpeler le gouvernement québécois et le SACAIS afin que les groupes de défense collective des droits des femmes puissent recevoir un financement adéquat qui leur permette de remplir leur mission. C'est pourquoi nous recommandons que :

- La prochaine politique et son plan d'action incluent une huitième orientation *Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec*. Une telle orientation permettrait de reconnaître explicitement la contribution passée et future du mouvement des femmes organisé au Québec dans l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes.
- Le plan d'action s'assure que des programmes sont mis en place pour que les groupes de femmes notamment ceux en défense collective des droits, possèdent les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de leur mission et ce, tout en respectant leur autonomie d'action.

CONCLUSION

Nous tenons à réitérer que les mesures contenues dans le prochain plan d'action devront s'inscrire dans une vision globale du développement de la société québécoise. Si d'une part le gouvernement québécois élabore une politique et un plan d'action en matière d'égalité pour les femmes et que d'autre part il met de l'avant des politiques qui nuisent à l'atteinte de cette égalité, il annihile ses efforts.

Finalement, nous insistons sur le financement du plan d'action : si le plan d'action n'a pas les moyens financiers de ses ambitions, il restera lettre morte. Les deux premiers plans d'action ont pu permettre d'obtenir certains gains parce qu'ils étaient accompagnés d'un budget minimal en appui aux actions. Un financement largement bonifié du plan d'action et un soutien financier accru aux groupes de femmes notamment les groupes en défense des droits, les groupes œuvrant en employabilité et ceux travaillant pour une présence accrue des femmes en politique, sont essentiels pour la mise en œuvre d'un troisième plan d'action en matière d'égalité pour les femmes.

Sur les grands constats

1. La prochaine politique et son plan d'action doivent faire de la discrimination systémique qui s'exerce envers les femmes la pierre d'assise de toute intervention.
2. La prochaine politique et son plan d'action doivent clairement établir qu'ils visent l'égalité pour les femmes en évitant d'assimiler les difficultés vécues par les hommes à de la discrimination systémique.
3. La prochaine politique et son plan d'action doivent inclure des mécanismes qui obligent l'État québécois à procéder à une analyse différenciée selon les sexes des lois et réformes qu'il entreprend afin que ces dernières n'ajoutent pas d'obstacles supplémentaires à l'atteinte de l'égalité pour les femmes mais qu'au contraire, elles y contribuent. Cette analyse doit tenir compte de l'intersection des oppressions, les femmes n'étant pas toutes égales entre elles.
4. Que le Secrétariat à la condition féminine dispose des ressources nécessaires pour appuyer l'ensemble des ministères et de l'appareil d'état dans l'application de l'analyse différenciée selon les sexes.
5. La prochaine politique et son plan d'action doivent poursuivre et intensifier leurs actions selon l'approche spécifique afin d'améliorer les conditions de vie des femmes et contrer la discrimination qui s'exercent envers elles.
6. La nouvelle politique doit contenir une septième orientation (à l'instar du Plan d'action 2011-2015) *Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités.*
7. La nouvelle politique et son plan d'action doivent reconnaître le rôle essentiel des Tables régionales de concertation de groupes de femmes, préserver l'accord de collaboration qui existe actuellement entre le SCF d'une part et les tables régionales et leur Réseau d'autre part ainsi que bonifier largement les sommes d'argent octroyées à cet accord.
8. La nouvelle politique et son plan d'action doivent revoir le cadre normatif du Programme de soutien aux initiatives de partenariat pour en faire un réel *Programme de soutien aux initiatives de partenariat en matière d'égalité pour les femmes.* Celui-ci doit donner une place prépondérante aux groupes de femmes rassemblés dans les Tables régionales de groupes de femmes et leur permettre d'avoir accès à des fonds pour mettre de l'avant des mesures structurantes élaborées en concertation et en partenariat pour améliorer les conditions de vie des femmes des régions et faire avancer l'égalité pour toutes les femmes.
9. La prochaine politique et son plan d'action doivent préserver et consolider les institutions gouvernementales dédiées à la condition féminine, le CSF et le SCF qui devraient se recentrer sur leur mandat. Nous demandons notamment que :
 - Un ministère du Droit des Femmes à l'Égalité, ministère qui disposerait de son propre budget, soit créé.

- Le Secrétariat à la condition féminine demeure en place et possède les moyens financiers et les outils nécessaires pour jouer le rôle qui lui est dévolu soit soutenir l'État québécois dans ses efforts visant l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes.
 - Que le Conseil du statut de la femme reste également en place avec ses mandats de veiller à la promotion et à la défense du statut des droits des femmes du Québec de même que d'informer la population en général et qu'il dispose de toute l'autonomie nécessaire pour le faire.
 - Que le financement accordé au Conseil du statut de la femme lui permette de documenter les conditions de vie des femmes notamment par la production de données statistiques ventilées selon les sexes.
 - Que le Réseau des répondantes soit maintenu et redynamisé.
10. Le plan d'action doit s'assurer que des programmes sont mis en place pour que les groupes de femmes notamment ceux en défense collective des droits, possèdent les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de leur mission et ce, tout en respectant leur autonomie d'action
11. La prochaine politique et son plan d'action doivent contenir une huitième orientation *Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec*. Une telle orientation permettrait de reconnaître explicitement la contribution passée et future du mouvement des femmes dans l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes au Québec.

Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

12. Faire appel de façon systématique à l'expertise des groupes organisés de femmes qui ont développé une expertise en matière de promotion de modèles et de comportement égalitaires.
13. Mettre en place un comité interministériel élargi auquel ces groupes pourraient participer et contribuer.
14. Réintégrer les cours d'éducation sexuelle dans les écoles et que ceux-ci soient dispensés par des ressources spécialisées. En vue d'assainir l'espace public des images sexistes et hypersexualisées qui y abondent, appliquer les recommandations du Conseil du statut de la femme « Le sexe dans les médias ».
- <https://www.csf.gouv.qc.ca/leconseil/publications/?recherche=Le%20sexe%20dans%20les%20m%C3%A9dias&cat=2>

Vers l'autonomie économique des femmes

15. Procéder au renouvellement de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* d'Emploi-Québec et doter sa mise en œuvre d'un plan d'action avec des d'objectifs mesurables et d'une prise en compte dans les plans d'action régionaux dont sont redevables les directions régionales d'Emploi-Québec.

16. Assurer le maintien de la mission des seize organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine présents dans onze régions du Québec en les soutenant de façon pérenne à hauteur de 1,2 M\$ par année, sur la base de la recommandation du SACAIS et de l'évaluation du MESS.
17. Retirer le projet de loi 70 et annuler les récentes baisses intervenues à l'aide sociale.
18. Instaurer le revenu social garanti universel afin d'assurer à toutes et à tous un revenu permettant de répondre adéquatement à ses besoins de base.
19. Améliorer de façon continue l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires

20. Mettre en œuvre les propositions de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études et plus précisément :
 - La révision de la Loi sur les normes du travail pour répondre plus adéquatement aux besoins des bas salariés en matière de conciliation travail-famille-études ;
 - L'adoption d'une loi-cadre en matière de conciliation famille-travail-études.
21. Préserver les acquis structurants de la politique familiale :
 - Un réseau des services de garde éducatifs public de qualité ;
 - La bonification du Régime québécois d'assurance parentale ;
 - Le soutien aux enfants par la distribution des allocations familiales.
22. Exempter du calcul des prêts et bourses les pensions alimentaires pour enfants, une majorité des personnes touchées étant des mères étudiantes.

Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes

23. Assurer pour toutes les citoyennes et tous les citoyens l'accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité
24. Faire les représentations nécessaires auprès du MSSS pour démontrer comment la privatisation accrue et la tarification des services sociaux et de santé sont une attaque au droit à l'égalité pour les femmes
25. Initier un comité de travail interministériel et intersectoriel sur l'accessibilité, l'universalité, la gratuité et la qualité des services de première ligne en santé des femmes. Ce comité de travail réunirait minimalement des représentant-e-s des groupes de femmes, des groupes en santé des femmes, du MSSS, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), du Ministère de l'éducation, de Loisirs et du Sport (MELS) et de la Direction de la santé publique (DSP).

26. Élaborer et mettre en œuvre une politique gouvernementale en matière de santé des femmes avec des orientations claires qui intègrent une approche globale de la santé, une analyse différenciée selon les sexes (ADS) et un renforcement des espaces de participation citoyenne. Cette politique se concrétisera dans un plan d'action national et des plans d'action régionaux.
27. Adapter les différents programmes et mesures à la réalité des diverses régions du Québec en tenant compte notamment des dimensions rurales et urbaines.
28. Développer et mettre en œuvre un accord de collaboration entre le MSSS et les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau en vue de la prise en compte de la réalité et des besoins des femmes en santé et bien-être des femmes dans chaque région du Québec

Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie

29. Réaliser une vaste campagne de sensibilisation pour dénoncer toutes les formes de violence faites aux femmes afin d'agir de façon préventive sur l'ensemble de la population.
30. S'assurer du financement adéquat des politiques actuelles et à venir en matière de violence conjugale, d'agressions sexuelles et d'exploitation sexuelle.
31. Réactiver le travail interministériel et du comité consultatif qui en découle puisqu'il semble actuellement inactif.

Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles

Renouveler la démocratie participative au Québec

32. Un mode de scrutin proportionnel mixte qui favorisera l'émergence d'un pluralisme politique et l'équité de représentation pour les femmes. La Réforme de la Loi électorale, qui sera adoptée devra inclure un ensemble de mesures incitatives favorisant l'accès égalitaire des femmes au pouvoir politique de même qu'instaurer des mesures coercitives obligeant notamment les partis politiques à atteindre la parité entre les femmes et les hommes au plan des candidatures et à se doter d'une liste nationale comportant un nombre égal de femmes et d'hommes inscrits en alternance en commençant par une femme
33. Une réforme du mode de scrutin municipal et une stratégie afin d'atteindre la parité dans les conseils municipaux d'ici 10 ans.
34. La représentation paritaire au sein des conseils d'administration des sociétés d'État et des diverses instances de développement local et régional.
35. L'élaboration, le maintien et le financement récurrent de programmes en appui aux femmes qui veulent se porter candidates et aux femmes élues notamment le programme *À égalité pour décider* et ce, dans toutes les régions du Québec.
36. Le maintien de la de la Table des partenaires Femme et politique municipale
37. L'obligation de mener une analyse différenciée selon les sexes avant l'adoption de toute loi, de toute politique ou de tout programme, tant pour l'Assemblée nationale que pour les instances de développement local et régional et les conseils municipaux.

Instaurer une réelle démocratie participative en mettant en place les mécanismes suivants :

38. La valorisation et un financement adéquat des groupes de femmes, des groupes de défense collective des droits et des organismes communautaires autonomes qui favorisent la participation citoyenne par l'information, l'éducation populaire, la consultation, la concertation et la mobilisation.
39. La mise en place de mécanismes de concertation et de consultation permettant aux personnes élues de travailler en étroite collaboration avec la population comme les comités Femmes et ville, les conseils de quartier, les commissions populaires, les forums ouverts et les référendums.
40. L'instauration de processus de budget participatif à l'échelle municipale, régionale ou nationale tenant compte des répercussions sur les femmes afin d'en éviter les retombées négatives.
41. Le maintien de l'objectif de parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État et la création de mécanismes formels de représentation paritaire des femmes et des différents groupes sociaux au sein des instances locales et régionales afin que toutes et tous soient partie prenante des décisions qui les concernent.
42. La création de mécanismes de reddition de comptes permettant à la population de suivre l'évolution des dossiers et de réorienter les décisions au besoin.

Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités

43. La nouvelle politique inclue une septième orientation (à l'instar du Plan d'action 2011-2015) *Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités.*
44. Que cette orientation s'inspire largement de la vision féministe du développement des régions développée par les Tables régionales et leur Réseau.

Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec

45. La prochaine politique et son plan d'action incluent une huitième orientation *Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec.* Une telle orientation permettrait de reconnaître explicitement la contribution passée et future du mouvement des femmes organisé au Québec dans l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes.
46. Le plan d'action doit s'assurer que des programmes sont mis en place pour que les groupes de femmes notamment ceux en défense collective des droits, possèdent les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de leur mission et ce, tout en respectant leur autonomie d'action

ANNEXE 2



NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS

SÉMINAIRES ET COLLOQUES NATIONAUX

- ↪ **Journée Harmonie** : rencontre entre les tables régionales de groupes de femmes et des représentantes de tous les groupes et regroupements nationaux de femmes, 2004
- ↪ **Séminaire** Pour une vision féministe du développement des régions, 2006
- ↪ **Séminaire** À votre santé mesdames Penser globalement, agir localement pour la santé des femmes, 2007
- ↪ **Journées régionales Égalité** Coordination, en partenariat avec le Secrétariat à la condition féminine, des Journées régionales Égalité tenue dans les 17 régions administratives du Québec en 2009-2010
- ↪ **Rencontres élargies de la Table des partenaires Femmes et politique municipale** Contribution importante à l'organisation des rencontres nationales tenue en juin 2009 et novembre 2010 en partenariat avec le MAMROT
- ↪ Les festivités entourant le **10^e anniversaire du Réseau des Tables**, 2011

MOBILISATION SOCIALE

- ↪ *L'analyse différenciée selon les sexes : un outil qui solidarise et qui inclut*, une intervention concertée des Tables régionales auprès des Alliance régionales pour la solidarité dans les 17 régions administrative du Québec, 2012
- ↪ *Femme d'influence Je me lance* Campagne médiatique nationale pour promouvoir les candidatures féminines aux élections municipales de novembre 2013.

RECHERCHE ET PUBLICATIONS

Vie associative

- ↪ Quand les tables parlent *Les tables régionales de groupes de femmes : défis et perspectives* automne 1999

Condition féminine

- ↪ Mémoire Égalité pour les femmes : des inégalités persistantes, une action gouvernementale discutable (2011)
- ↪ Document d'appropriation Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait (fév. 2007)
- ↪ Mémoire Les impacts des coupures à Condition féminine Canada (nov. 2006)
- ↪ Mémoire L'égalité des droits des femmes se doit d'être nommée (déc. 2004)

Santé des femmes

- ↪ La privatisation du système de santé Une atteinte au droit et à l'égalité des femmes, 2008
- ↪ Nous sommes le cœur et les bras du système de santé, Agissons ensemble pour qu'il nous ressemble (Affiche 2007)
- ↪ La présence des femmes dans le domaine de la santé et des services sociaux : Transformons cet apport qui compte en force pour l'action (septembre 2007)
- ↪ Pistes de réflexion pour faciliter un diagnostic du système des services sociaux et de santé (Octobre 2007)

Développement local et régional

- ↪ Présentation à la Commission des Finances publiques dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 Québec, le 10 février 2015
- ↪ L'implantation d'une politique d'égalité *Guide à l'intention des partenaires de l'égalité dans les diverses instances régionales*, Février 2009
- ↪ Pour une vision féministe du développement des régions, 2008

Femmes et politique

- ↪ *Pour une réelle démocratie au Québec, il faut que les femmes s'en mêlent*, 2015
- ↪ *Le mode de scrutin proportionnel mixte, un atout pour les femmes*, 2015
- ↪ *Guide pour l'implantation d'une politique d'égalité et de parité dans les municipalités*, 2014
- ↪ *Parcours de la candidate* Guide à l'intention des candidates aux élections municipales, 2013
- ↪ Participation des femmes dans les lieux de pouvoir, Catalogue des outils et publications (2007)
- ↪ L'égalité des droits des femmes se doit d'être au cœur de la réforme, Mémoire présenté dans le cadre de la Consultation générale sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi électorale, Décembre 2005
- ↪ Recueil des activités organisées par les tables régionales de groupes de femmes du Québec en lien avec les élections municipales 2005, octobre 2005

DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIAT

- ↪ Accord de collaboration entre le Réseau des Tables, les tables régionales et le Secrétariat à la condition féminine
- ↪ Membre fondateur et actif de la Table des partenaires Femmes et politique municipale
- ↪ Membre de la Coalition nationale sur la conciliation travail-famille-études



NOS MEMBRES

Région 01 Bas-Saint-Laurent *Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent*

Région 02 Saguenay – Lac Saint-Jean *RÉCIF – 02*

Région 03 Capitale-Nationale *Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf, Québec et Charlevoix)*

Région 04 Mauricie *Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie*

Région 05 Estrie *ConcertAction Femmes Estrie*

Région 06 Montréal *Table des groupes de femmes de Montréal*

Région 07 Outaouais *Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)*

Région 08 Abitibi – Témiscamingue *Regroupement de femmes de l'Abitibi- Témiscamingue*

Région 09 Côte-Nord *Regroupement des femmes de la Côte-Nord*

Région 10 Nord-du-Québec *Comité condition féminine Baie-James*

Région 11 Gaspésie Îles-de-la-Madeleine *Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*

Région 12 – Chaudière – Appalaches *Réseau des groupes de femmes de Chaudière –Appalaches*

Région 13 Laval *Table de concertation de Laval en condition féminine*

Région 14 Lanaudière *Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière*

Région 15 Laurentides *Réseau des femmes des Laurentides*

Région 16 La Montérégie *Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie*

Région 17 – Centre du Québec *Table de concertation du mouvement des femmes – Centre du Québec*